

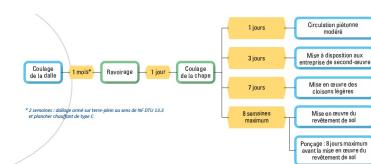
## Dossier technique "Chapes et carrelage" - Chapes fluides à base de ciment et à base de sulfates de calcium (8)

Novembre 2022

**Le dossier technique « Chapes et carrelage » élaboré par la LCA-FFB et ses partenaires fait le point sur les chapes fluides, à base de ciment (CPT 3774-V3) comme à base de sulfates de calcium (CPT 3578-V4), et clôture le chapitre avec le séchage et la mise en service pour la chape ciment, la chape base ciment et la chape base sulfate de calcium.**

### Séchage et mise en service

#### Chape ciment (posé désolidarisée ou flottante)



#### Points de vigilance

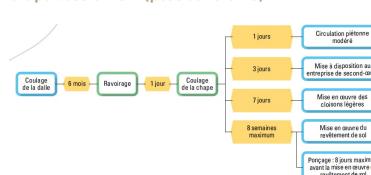
##### • Conditions générales

- Bâtiment clos couvert ;
- Pas d'exposition directe à l'ensoleillement, aucun courant d'air pendant au moins 24 heures après le coulage et jusque 72 h maximum ;
- Température comprise entre + 5°C et + 30°C ;
- Les cloisons séparatrices d'appartements, les cloisons de distribution (> 150 kg/m linéaire) doivent être réalisées avant la chape.

##### • Séchage de la chape

- Aération du local possible dès 24 h après le coulage de la chape ;
- Utilisation d'un déshumidificateur possible dès 4 jours après le coulage de la chape.

#### Chape base ciment (pose adhérente)



#### Points de vigilance

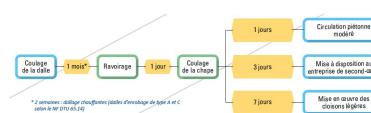
##### • Conditions générales

- Bâtiment clos couvert ;
- Pas d'exposition directe à l'ensoleillement, aucun courant d'air pendant au moins 24 heures après le coulage et jusque 72 h maximum ;
- Température comprise entre + 5°C et + 30°C ;
- Les cloisons séparatrices d'appartements, les cloisons de distribution (> 150 kg/m linéaire) doivent être réalisées avant la chape.

##### • Séchage de la chape

- Aération du local possible dès 24 h après le coulage de la chape ;
- Utilisation d'un déshumidificateur possible dès 4 jours après le coulage de la chape.

#### Chape base sulfate de calcium



#### Points de vigilance

##### • Conditions générales

- Bâtiment clos couvert ;
- Température du support et du local comprise entre + 5°C et + 30°C ;
- Pas d'exposition directe à l'ensoleillement, aucun courant d'air pendant au moins 24 heures après le coulage ;
- Aucune charge fixe pendant au moins 3 jours.

##### • Séchage de la chape

- Aération du local possible dès 24 h ou 72 h après le coulage de la chape ;
- Utilisation d'un déshumidificateur possible dès 4 jours après le coulage de la chape.

- Élimination de la pellicule de surface après 24 h de séchage de la chape.

- Mesure obligatoire du taux d'humidité résiduelle de la chape avant la mise en œuvre des revêtements suivant tableau ci-dessous.

|                    | Condition de pose du revêtement |                                  |
|--------------------|---------------------------------|----------------------------------|
|                    | Humidité résiduelle             | Norme réglementaire de référence |
| Carrelages collés  | à partir de 14 jours            | NF P10-204 (DTU 53.2)            |
| Parquets collés    | < 3 %                           | NF P63-202 (DTU 53.2)            |
| Parquets flottants | < 3 %                           | NF P63-204 (DTU 53.1)            |
| Parquets collés    | < 5 %                           | NF P62-202 (DTU 53.1)            |
| Carrelages collés  | < 4,5 %                         | NF P62-203 (DTU 54.2)            |
| Parquets collés    | < 4,5 %                         | NF P62-206 (DTU 54.4)            |
| Peintures de sols  | < 4 %                           | NF P74-203 (DTU 59.3)            |



**Retrouvez toutes nos publications  
sur les ciments et bétons sur  
[infociments.fr](#)**

**Consultez** les derniers projets publiés  
**Accédez** à toutes nos archives  
**Abonnez-vous** et gérez vos préférences  
**Soumettez** votre projet